

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2016

Réception par le Prefet : 26/01/2016

Publication : 29/01/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Conseil départemental  
**Haut-Rhin**  
Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP-2016-1-10-1

Séance du vendredi 22 janvier 2016

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL FAMILIAL**

**Présidence de :** M. Rémy WITH, 1<sup>er</sup> Vice-Président

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :** M. HEMEDINGER, Mme LUTENBACHER, M. STRAUMANN Président du Conseil Départemental.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. SCHELLENBERGER donne procuration à M. HABIG.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,  
VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,  
VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide le Règlement Intérieur de l'Accueil Familial.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité